



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

L'Inspectrice académique-
Directrice Académique
Adjointe

Dossier suivi par

Corinne GAU

Téléphone
05.96.52.29.82

Fax
05.96.52.29.49

Mel

ia97@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
Cedex

Schœlcher, le 2 décembre 2019

Monsieur le Recteur d'académie
Chancelier des universités
Directeur des services académiques
de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré
Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
s/c Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré

Objet : Principes et modalités d'un rituel pédagogique quotidien d'expression orale libre « EOL » de la grande section de maternelle à la Terminale

Cette note vise à préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif EOL, expression orale libre, qui après une première année d'expérimentation et d'évaluation en 2018-2019, est aujourd'hui déployé dans sa pleine mesure et de façon pérenne dans les écoles et établissements scolaires, selon le calendrier suivant :

- Mise en œuvre : dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2019-2020 ;
- Durée : 5 minutes quotidiennes ;
- Évaluation du dispositif : point d'étape du 27/01/2020 au 10/02/2020, et bilan annuel du 15/06/2020 au 26/06/2020.



1. Contexte de déploiement

Très tôt, dès l'école maternelle, certains enfants développent des stratégies efficaces pour se faire entendre tandis que d'autres s'installent dans le silence, dès qu'ils sont face à un auditoire. Cette situation fortement inégalitaire face à la prise de parole, à la maîtrise du langage et du vocabulaire, est une entrave à la réussite scolaire. C'est dans l'échange avec l'autre, dans la confrontation des points de vue et dans la recherche d'arguments que la pensée s'organise et se structure.

Par la suite, au collège et au lycée, trop nombreux sont les élèves qui rencontrent des difficultés à développer un esprit critique. Ils se réfugient trop facilement derrière des points de vue sans argumentation, reprenant des opinions qui ont cours dans la rue ou sur les réseaux sociaux.

Même les meilleurs étudiants ont des difficultés à présenter des idées personnelles, argumentées, ce qui nuit, non seulement, à leur excellence, mais encore, emporte des conséquences ignorées ou sous-estimées, lors des entretiens d'embauche.

Aussi, il est indispensable aujourd'hui que la classe soit un lieu d'exercice de la parole engagée, de l'expression argumentée et de l'incitation à penser. Par leur expérience, leur compétence et leur engagement au service de l'Éducation, les professeurs en sont les principaux artisans et les garants naturels.

Le projet EOL participe de cet objectif et renforce, sur un mode différent, le travail mené en ce sens, quotidiennement, par les enseignants dans leur champ disciplinaire.

Un moment spécifique doit donc être dédié à cet exercice dans les classes, de l'école au lycée. Chaque élève doit être libre de s'exprimer en classe sur le sujet de son choix, en développant un argumentaire. Il importe que ce moment soit de très courte durée mais régulier.

2. Objectifs associés au déploiement d'EOL

EOL vise à développer l'expression orale, l'esprit critique et la capacité à argumenter, à obtenir l'adhésion de son auditoire. Raisonner, développer, ordonner, hiérarchiser, convaincre, clarifier, approfondir sont autant de verbes qui caractérisent l'expression orale libre.

À l'école primaire, l'objectif est de conduire, dès la grande section, l'élève « à pratiquer divers usages du langage oral : raconter, décrire, évoquer, expliquer, questionner, proposer des solutions, discuter un point de vue, en se faisant comprendre » sur le sujet de son choix.

Au collège puis, au lycée, l'élève, gagnant progressivement en assurance et en autonomie grâce au travail des enseignants, le choix des arguments doit gagner en précision et la force de proposition, nourrie par la réflexion mais, synthétique dans son expression, doit être recherchée.

Des apprentissages techniques sont à programmer : le travail de la voix, de l'élocution, des gestes, du regard, de la respiration et également la gestion des postures.

Le professeur des écoles ou l'équipe pédagogique au collège et au lycée pourra exploiter pédagogiquement, dans un autre cadre, le point de vue présenté par l'élève. Cet aspect relève de l'entière discrétion des enseignants qui savent mieux que quiconque apprécier le besoin de leurs élèves et l'opportunité d'approfondir leurs connaissances et leurs acquis.

3. Mise en œuvre d'EOL

La préparation : Un planning peut être élaboré afin de faciliter l'organisation des temps de passation. Pour autant, les élèves ne seront informés qu'une semaine avant la passation. Il importe de noter que les enseignants ne demanderont pas aux élèves de préparation particulière et ne spécifieront pas de thématique.

Le principe : un élève s'exprime quotidiennement oralement sur un sujet de son choix sans qu'un rapport ne soit exigé avec une discipline particulière. Le professeur l'incite à argumenter ou justifier différemment, à proposer et suggérer des solutions, à développer son point de vue. Le professeur ne se prononce jamais sur le fond des

propos tenus par l'élève. Les questions éventuelles du professeur ont donc pour seul but d'inciter l'élève à exprimer ou à préciser des arguments.

La durée : cinq minutes, maximum, pour l'élève (sauf appréciation contraire de l'enseignant/équipe pédagogique). Cinq minutes, maximum, pour le professeur suivant l'intervention de l'élève. L'organisation choisie doit permettre à tous les élèves de s'exprimer de façon équitable.

Les moments :

- **A l'école**, ce temps d'expression pourrait être les cinq premières minutes de chaque matinée.

- **Au collège et au lycée**, ce temps d'expression est programmé au début d'un cours de chaque journée scolaire. Il est important que toutes les disciplines soient concernées. Le professeur principal de la classe organisera la programmation annuelle et l'ordre de passage des élèves. Le chef d'établissement s'assurera de la mise en œuvre effective et accompagnera, en tant que de besoin, ses équipes dans le parfait déploiement d'EOL.

Cet exercice ne donne lieu à aucune évaluation chiffrée. Néanmoins, l'enseignant sera attentif à évaluer les progrès réalisés par l'élève **en termes d'aisance dans l'expression orale, d'argumentation et de hiérarchisation des idées**. Les résultats ne seront communiqués ni aux élèves, ni aux familles. On pourra cependant faire prendre conscience à l'élève de ses progrès méthodologiques.

4. Évaluation du dispositif

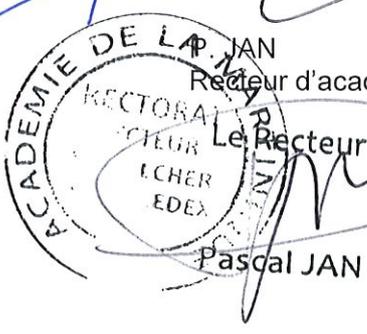
Afin de réguler cette pratique pédagogique, un premier point d'étape sera aménagé entre le 27 janvier et le 10 février 2020, avant un bilan conceptuel et qualitatif en fin d'année scolaire pour en apprécier l'intérêt et l'atteinte des objectifs. Les inspecteurs responsables de circonscription et les inspecteurs référents des collèges et des lycées accompagneront les équipes pédagogiques dans la réalisation de ces évaluations. Une grille d'indicateurs sera fournie aux enseignants.

Raisonner
Développer Ordonner
Hiérarchiser Clarifier
Libre Convaincre
Expression
Argumenter
Approfondir
Démontrer

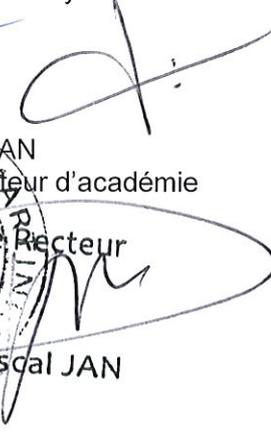
L. LAGUERRE
Doyenne des IEN CCPD


C. GAU
IA DAASEN


F. HANNEQUIN
Doyenne des IA-IPR


Pascal JAN


R. VICTOR
Doyen des IEN ET-EG


Pascal JAN
